



# ABONNEMENT STATIONNEMENT PAYANT

**A COMPTER DE 2024 : formulaire à renseigner obligatoirement même si vous êtes déjà abonné(e)**

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone mobile (pour réception de la notification d'enregistrement) :

**DANS TOUS LES CAS FOURNIR OBLIGATOIREMENT UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS**

1 <sup>er</sup> abonnement	Réabonnement
Joindre : Copie certificat d'immatriculation	Véhicule identique : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non  <u>Si non</u> : joindre copie certificat d'immatriculation du nouveau véhicule + Numéro d'immatriculation de l'ancien véhicule :  _____

A retourner au secrétariat ou par courriel : [police-municipale@anthy-sur-leman.fr](mailto:police-municipale@anthy-sur-leman.fr)

Date :

Signature :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Commune d'Anthy-sur-Léman pour la **gestion des abonnés au stationnement payant**. La base légale du traitement est le **contrat selon l'article 6-1 b** du Règlement Général sur la Protection des Données. Aucune donnée n'est utilisée à des fins commerciales.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : la Commune d'Anthy-sur-Léman, la société Indigo (gérant les horodateur et le serveur).

Les données sont conservées pendant **toute la durée du contrat avec l'entreprise et deux ans après le dernier contact**.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

**Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.**

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'accueil de la Mairie ([accueil@anthy-sur-leman.fr](mailto:accueil@anthy-sur-leman.fr)). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.